

2017_CT2_048

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Fuveau pour la gestion du projet de territoire « Provence, Mines d'énergies »

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Hélène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_048-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Tourisme et promotion du territoire

■ Séance du 2 février 2017

05_7_02

■ Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Fuveau pour la gestion du projet de territoire « Provence, Mines d'énergies »

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Depuis 2016 l'Office de Tourisme de Fuveau s'est investi de façon très active dans un projet d'envergure reliant les communes du bassin minier du Pays d'Aix et du Pays d'Aubagne et de l'Étoile afin d'en faire un sentier de Grande Randonnée (GR de pays), le 2ème après le GR 13 (à l'occasion de « Marseille, capitale de la Culture » en 2013).

Il a ainsi recensé tous les acteurs touristiques du bassin concerné et travaille sur la mobilisation de ces acteurs vers le développement d'une offre originale autour de la mine et des énergies renouvelables. Ainsi un artisan santonnier sur Peynier développe le santon du mineur, un producteur de miel installe ses ruches dans un champs photovoltaïque, un confiseur sur Gréasque développe la navette du mineur, etc.

L'office de tourisme de Fuveau devra animer les acteurs privés pour développer des offres combinées (visites de sites, restauration, offre hébergements) et des hébergeurs et restaurateurs devraient adopter des menus spécifiques pour les marcheurs. L'office de tourisme de Fuveau accompagne un projet d'économie circulaire « Territoires En Vie » avec l'association Citoyens de la Terre et a la responsabilité de mobiliser les acteurs professionnels vers l'obtention de labels tels que le label « Accueil Vélo » ou « Vignobles et découvertes » ou encore « Tourisme et Handicap ».

Né de l'enthousiasme des élus des communes de Gardanne, Fuveau, Mimet, Gréasque, Trets et Meyreuil et de leurs offices de tourisme, ainsi que de l'office de tourisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, cet itinéraire long de 160 km est en cours d'homologation en tant que GR de Pays auprès de la Fédération Française de Randonnée, à la suite de quoi un topo-guide sera réalisé.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_048-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Aussi élus et techniciens ont activement participé à l'émergence de ce projet dans lequel Bouches-du-Rhône Tourisme et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ont apporté leur expertise et se sont largement impliqués.

Au cœur de ce bassin, l'office de tourisme de Fuveau s'était proposé en tant que « chef d'orchestre » pour articuler toutes les démarches nécessaires à la valorisation de l'itinéraire auprès des prestataires privés.

Il faut rappeler que le territoire du Pays d'Aix vient d'être choisi par la commission internationale de l'organisme IVV (FFSP en France) qui s'est réuni à Rio de Janeiro en novembre dernier pour organiser « Les Olympiades » en 2019. Ce sentier Provence Mines d'Énergies constituera un attrait supplémentaire pour cet événement international qui générera des dizaines de milliers de touristes-marcheurs sur notre territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 12 janvier 2017

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de la mise en tourisme de cet itinéraire au niveau du territoire et de la métropole,
- La situation stratégique dans le périmètre de l'itinéraire de l'office de tourisme de Fuveau,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'Office de Tourisme de Fuveau pour l'année 2017, pour mener à bien la mise en valeur de l'itinéraire « Provence, Mines d'Énergies »,

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférant à l'exécution de la présente délibération

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_048-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

Article 3:

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3T/633/6574 du budget 2017 de la Métropole qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_048-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-	COMMISSION DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 113900	12 janvier 2017	2 février 2017	
OFFICE DE TOURISME DU FUVEAU (loi 1901)			
PRÉSIDENT	Monique CHAÎNE	SIÈGE	FUVEAU
OBJET STATUTAIRE	<p>L'Office de Tourisme assume les missions d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune en étroite collaboration avec la municipalité et les différentes associations de la commune et autres enseignes souhaitant promouvoir ou animer Fuveau. Il contribue également à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il peut lui être confiée la gestion d'équipements touristiques.</p> <p>L'Office de Tourisme peut être autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues par la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de manifestations culturelles, de voyages ou de séjours. Il peut également commercialiser, dans le cadre de leur promotion, les produits locaux sans faire concurrence aux commerçants et artisans établis.</p>		
OBJET DE LA DEMANDE	L'association de gestion de l'Office de Tourisme sollicite pour l'année 2016, une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € pour la valorisation et la mise en tourisme de l'itinéraire « Provence, Mine d'Energies »		
AUTRES FINANCEURS	COMMUNE = 5 000 € - CR PACA = 6 000 € - CD 13 = 6 000		
DONNÉES FINANCIÈRES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	70 580 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	63 300 €
BUDGET PRÉVISIONNEL ACTION 2017	38 000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	15 000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	15 000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	15 000 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	15 000 €		
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	22 % du budget global 40 % du budget de l'action	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	23,70 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_048-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2017
Lieu(x) de réalisation	ANP territoire Pays d'Aix + Pays d'Arbonne et de l'Étoile
Contenus et objectifs de l'action	cf document joint
Public(s) ciblé(s)	Randonneurs / Familles / Touriste / Locaux
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	2017
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1500	Vente	2150
Prestations de services		Autres produits	2850
Matières et fournitures	1700	Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	6000
Entretien		Département (s)	6000
Assurances	200	Commune (s)	5000
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	15000
Honoraires		Territoire Marseille Provence	
Publicité	1400	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	5000	Territoire du Pays d'Arbonne et de l'Étoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	18000	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	9000	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	1200	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		Visite guidée	1000
TOTAL CHARGES :	38000	TOTAL PRODUITS :	38000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 15000€ représente 40 %
du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Fuveau Cachet de l'Association :
Le 08/11/2016

OFFICE DE TOURISME*
5, Cours Victor Leclerc - 13710 FUYEAU
Tel. 04 45 45 45 77 - Fax : 04 42 64 40 46
office@tourisme-fuveau.com www.tourisme-fuveau.com
Association Loi 1901 N° 131004163 - Aix en Provence
SIRET : 447 518 572 00022 - APE : 9499 Z

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_048-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

BUDGET PREVISIONNEL 2017 OFFICE DE TOURISME

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Revenus Taxes de Séjours Améc N-1	15 000 €	Personnel	50 800 €
Taxes de séjours départementales		Charges fiscales et assésiales	
Subvention de Fonct pour l'activité principale	47 000 €	Appartement bot	35 000 €
Subvention de fonctionnement Mairie de Fuveau	7 000 €	Charges sociales et assimilées urstaff	12 000 €
Subvention 2015	25 000 €	Régie de l'immobilier	3 300 €
Subvention supplémentaire Projet	18 000 €	Formation continue	200 €
Subvention Conseil Général	0 €	Prévoyance	300 €
Subvention de fonctionnement autres activités	0 €	Mutuelle	0 €
Produits des activités annexes		Consommations	2 800 €
Billetterie	150 €	Fourniture de services : Nettoyage des locaux	1 600 €
Ventes Produits locaux	1 500 €	Electricité	
Divers	0 €	Gaz	
Autres produits de gestion courante		Eau	
Collectes adhésifs	0 €	Produits d'entretien	100 €
Produits divers de gestion	800 €	Fourniture petit matériel entretien	100 €
Remboursement frais de formation continue	0 €	Fourniture reprographie	1 000 €
Participation aide à l'emploi	0 €	Fournitures administratives	0 €
Emplois étudiants Chevre et miel = Producteurs	800 €	Divers (fournitures propres OT)	0 €
Libéralités reçues	0 €	ACHATS	1 200 €
Reprises sur provision		Billetterie	0 €
Reprises sur provision pour produits annexes Grosses réparations		Animations Fuveau	0 €
Recettes sur provision pour risques		Produits locaux	1 200 €
Produits financiers		Autres charges externes	11 280 €
Plus-values placements	0 €	Entretien-réparations-Biens Immobilier	
Intérêts des Livrets	0 €	Entretien-réparations biens mobilier	0 €
Intérêts sur C/C	0 €	Lubrifiants	0 €
Produits Exceptionnels		Manutention (salaire web, flash, photocop...)	1 200 €
Produits sur exercices antérieurs	0 €	Assurances responsabilité civile	800 €
Produits des cessations des éléments d'actifs	0 €	Documentation-abonnements	3 000 €
Reprise sur provisions exceptionnelles	0 €	Honoraires Comptables	3 000 €
		Frais d'acte et cartulinaire	2 000 €
		Honoraires d'Avocat (Prudhomme Maeva Fe)	0 €
		Publicités Annonce Inscriptions	0 €
		Produits de location	1 000 €
		Frais de déplacement	200 €
		Affranchissements	650 €
		Téléphone, Fax	80 €
		Internet	200 €
		Frais service bancaire	80 €
		Cotisations frois	200 €
		Frais Foras Chevre et miel	1 500 €
		Charges de gestion	100 €
		Charges manifestations réceptions	100 €
		Pénalités Amendes	0 €
		Charges financières	0 €
		Intérêts des emprunts	
		Intérêts sur découvert	
		Amortissements-provisions	0 €
		Dotations aux amortissements	
		Dotations aux provisions d'ap revants	
		Dotations aux provisions pour travaux	4 500 €
		Provision Prudhomme Maeva Fe sur 3 ans (3x4500)	
		Charges Exceptionnelles	0 €
TOTAL DES PRODUITS	65 250 €	TOTAL DES CHARGES	70 580 €
Résultat (Déficit de l'exercice)	5 330 €	Résultat (bénéfice de l'exercice)	0 €
TOTAUX	70 580 €	TOTAUX	70 580 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_048-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Fuveau pour la gestion du projet de territoire « Provence, Mines d'énergies »

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **02 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_048-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :